

DICRIM

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs



Direction : Mairie de Le Perrier

Crédit photo : Freepik, Flaticon, katemangostar,
macrovector, rawpixel, canva



Sommaire

Message de bienvenue du Maire.....	p.3
Moyens d’alertes et d’informations.....	p.4
Bons réflexes.....	p.5
Kit d’urgence.....	p.6
Risque inondation-submersion.....	p.7-8
Risque canicule.....	p.9
Risque grand-froid.....	p.10
Risque feu de forêt.....	p.11
Risque sismique.....	p.12-13
Risque orage.....	p.14
Risque vents violents.....	p.15
Risque de rupture d’approvisionnement alimentaire.....	p.16
Risque verglas ou neige.....	p.17
Risque industriel.....	p.18
Risque de transport de matières dangereuses.....	p.19-20
Numéros utiles et point de rassemblement.....	p.22
Trouver un défibrillateur.....	p.23
Récapitulatif des bons gestes.....	p.24-25

Mot du Maire

Bonjour à tous et toutes,

Notre pays et notre département fait de plus en plus face aux aléas climatiques. Les risques augmentent davantage avec le changement climatique, c’est ainsi qu’il est important de les prévenir en adoptant les bons réflexes. Il en est de la sécurité de tous.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, nous avons édité ce Document d’Information Communal obligatoire sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques, à expliquer les consignes de sécurité à mettre en œuvre et les bons réflexes à tenir en cas d’alerte et de danger.

Dans ce document, nous abordons les risques principaux de la commune et de ses environs : risque d’inondation ou de submersion, de canicule, de grand-froid, de feu de forêt, sismique, d’orage, de vents violents, de rupture d’approvisionnement alimentaire, de verglas ou de neige, industriel, de transport de matières dangereuses.

Nous vous invitons à garder précieusement ce livret et à le lire attentivement régulièrement. Il est de la responsabilité de chacun d’appliquer ces gestes afin de réduire notre vulnérabilité face à ces aléas d’autant plus violents.

Rosiane GODEFROY,
Maire de Le Perrier

Moyens d'alertes et d'informations

En cas d'évènements graves, les périgéens seront alertés par différents moyens auxquels nous vous invitons à porter attention :

Les messages des radios locales et de la télévision

(Nov Fm 93.1 MHz, Alouette 103.2 MHz, France Bleu Loire Océan 101.8 MHz, RCF Vendée 88 MHz.)

Message d'alerte sur le site internet de la commune et de l'application

Sur www.leperrier.fr et le panneau d'affichage.

Véhicule municipal sonorisé en circulation pour indiquer les mesures à suivre.



Scannez pour découvrir le site de la commune !

www.leperrier.fr



Bons réflexes



S'INFORMER

Ecouter les consignes données par les autorités via les médias locaux.



NE TÉLÉPHONER QU'EN CAS DE DANGER VITAL

Ne pas engorger les lignes pour les secours.



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Ils sont en sécurité et pris en charge.



NE PAS FUMER

Une flamme est susceptible de provoquer un incendie ou une explosion en cas de fuite de gaz ou d'hydrocarbures.

Kit d'urgence

Lorsqu'un risque se déclenche, il faut agir rapidement et il est souvent trop tard pour rassembler effets personnels et équipements indispensables.

C'est pour cette raison que nous vous invitons à préparer dès maintenant votre kit de sécurité.

À l'intérieur :

- **Radio portable** (avec piles)
- **Lampe de poche**
- **Eau potable et denrées alimentaires** longue conservation
- **Copie des papiers personnels** importants
- **Médicaments habituels et d'urgence**
- **Couvertures**
- **Chargeur de téléphone**
- **Vêtements de rechange**
- **Matériel de confinement** (ruban adhésif large, serpillères, chiffons, etc. afin d'obstruer ouvertures et aérations).



Risque inondation - submersion



Le risque de submersion marine, dû à des conditions météorologiques extrêmes (vents violents, houle, fort coefficient de marée...), se caractérise par une inondation temporaire de la zone côtière et notamment des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers.



L'inondation terrestre est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, des pluies torrentielles ou un ruissellement en secteur urbain.



Consignes de sécurité

Avant

- Mettez en hauteur les meubles, objets précieux, documents importants et documents personnels.
- Obstruez les ouvertures basses du domicile (portes, fenêtres).
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Stationnez vos véhicules sur des points hauts.
- Sécurisez les animaux.

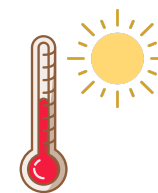
Pendant

- Restez informé de la montée des eaux.
- Si la montée des eaux est brutale, regagnez un point haut ou l'étage de votre domicile.
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

Après

- Aérez et chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après avis d'un professionnel.
- Apportez une première aide aux voisins (pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite).
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur.

Risque canicule



La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Dès l'alerte

- Passez au moins deux à trois heures par jour dans un endroit frais.
- Rafrâchissez-vous en vous mouillant le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez beaucoup d'eau (au moins 1.5L par jour) et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (de 11h à 21h).
- Limitez les activités physiques.
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées de votre entourage.

En cas de canicule, certaines populations sont considérées comme "à risque". Il s'agit des personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les adultes en situation de handicap. Si vous entrez dans un de ces critères ou connaissez quelqu'un qui y réponde, nous vous invitons à vous inscrire au registre des personnes vulnérables. L'objectif est d'identifier et de contacter les populations les plus à risques, prendre connaissance de ses besoins.

Pour vous inscrire, renvoyez la fiche d'inscription au CCAS que vous pouvez retirer auprès de la Mairie. Par ailleurs, ce registre des personnes vulnérables est confidentiel et sert uniquement aux membres du CCAS.

Risque grand froid



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous.

En cas d'alerte

- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent, ainsi que les sorties aux heures les plus froides.
- En cas de sortie contrainte, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- Evitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- Ne consommez pas de boissons alcoolisées.



RAPPEL !

Si vous rencontrez des personnes sans abri sur la commune ou aux alentours lors d'un risque grand froid, qui indiquent ne pas avoir d'hébergement, merci de composer le **115** (numéro gratuit) afin de solliciter un hébergement d'urgence.

Risque feu de forêt



Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt.

Avant

- Ayez une attitude responsable : n'allumez jamais de feu en forêt, ne fumez pas, ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie (déchets, papiers, produits inflammables).
- Repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Débroussailliez les abords de votre habitation.

Pendant

LE FEU SE DECLARE

- Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112).
- Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau ou à défaut, piétinez le feu, battez-le avec une branche ou l'éteuffez avec un vêtement ou du sable.
- En cas de tentative pour éteindre le feu, pensez à vous protéger.

LE FEU APPROCHE

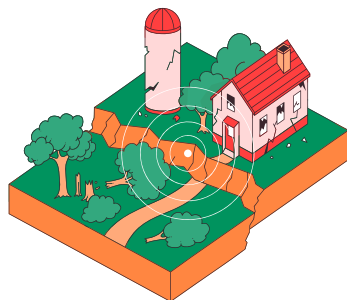
- Éloignez-vous dans la direction opposée, dos au vent, recherchez un écran (rocher, mur...).
- Si le front de feu vous surprend dans la poursuite, respirez à travers un linge humide.

SI LE FEU MENACE L'HABITATION : SE CONFINER

- Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures avec des linges humides.
- Arrêtez la ventilation mécanique.
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation sur ordre des autorités.

Risque sismique

En 2010, la France est divisée en cinq zones de sismicité, en fonction du risque sismique estimé. La Vendée est quant à elle classée en zone modérée de sismicité : niveau 3.



Avant

- Informez-vous des consignes de sécurité.
- Repérez les points de coupure de gaz, eau et électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.

Pendant la 1^{re} secousse

- **A L'INTERIEUR** : ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.
- **A L'EXTERIEUR** : Ne restez pas sous des fils électriques et éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres).
- **EN VOITURE** : arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques. Ne descendez pas avant la fin des secousses.
- **DANS TOUS LES CAS** : Protégez-vous la tête avec les bras et n'allumez pas de flamme.

Après la 1^{re} secousse

- Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments. Attention, il peut y avoir des secousses.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme et ne fumez pas. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités.
- Prenez vos papiers personnels et médicaments indispensables : munissez-vous de votre kit d'urgence.
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez pas dans une maison endommagée.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge.
- Evitez les zones côtières.
- Si vous êtes bloqués sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.



Risque d'orage



L'orage est un phénomène météorologique caractérisé par la présence d'éclairs et de tonnerre avec ou sans précipitations liquides ou solides.

Alerte orange

- Soyez prudent, en particulier dans les déplacements et les activités de loisirs.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens, débranchez la TV et la box internet et abritez-vous hors des zones boisées.
- Signalez sans attendre les départs de feu dont vous pouvez être témoin.

Alerte rouge

- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
- Evitez les activités extérieures de loisirs.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Risque de vents violents



Un vent est estimé comme violent, donc dangereux, lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est. On utilise le terme "tempête" lorsque les vents atteignent 89 km/h.

Avant

- Ecoutez les messages météo.
- Mettez à l'abri les objets susceptibles de se transformer en projectiles (matériaux, jeux et meubles de jardin...).
- Rentrez vos animaux.

Alerte orange

- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Rangez les objets exposés au vent.

Alerte rouge

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Risque de rupture d'approvisionnement alimentaire



En cas de défaillance de la chaîne d'approvisionnement de la nourriture dans les magasins d'alimentation, aucun stock alimentaire d'urgence n'est prévu pour subvenir aux besoins essentiels de la population.

Causes

- Crise sanitaire qui affecte les chauffeurs routiers.
- Cyberattaques sur les chaînes logistiques.
- Grèves prolongées des travailleurs.
- Blocage des routes.
- ...

Pendant

- Utiliser le kit de sécurité.

Solutions

- Privilégier les produits locaux et les circuits courts.

Risque de verglas ou neige



Alerte orange

- Soyez prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations. Prévoyez un équipement en cas d'immobilisation prolongée.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige de vos trottoirs.

Alerte rouge

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez vous déplacer : signalez votre départ et votre destination à des proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.



Risque industriel

En cas d'accident industriel

- Dès que la mairie vous alerte : abritez-vous dans le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent), un véhicule n'est pas une bonne protection.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école et ne tentez pas de rejoindre les membres de votre famille.
- Confinez-vous dans un local clos : bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...), arrêtez la ventilation et climatisation si possible ; choisissez de préférence une pièce sans fenêtre ou éloignez-vous des portes et fenêtres.
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation et changez-vous si possible.
- Ne mangez pas et ne buvez pas de produits non conditionnés.
- Ne fumez pas.

Après

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation (diffusé par radio).
- Aérer le local de confinement.



Risque de transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses est l'acheminement par voie routière, ferroviaire ou par canalisation de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs. Un accident peut créer une explosion, un incendie ou un dégagement de nuage toxique.

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte aux services de secours (18,15,17) en précisant si possible : lieu exact, moyen de transport (poids-lourd, canalisation), présence ou non de victimes, nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), panneaux présents sur la camion.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Protégez la zone pour éviter un "sur-accident" : balisez les lieux du sinistre, faites s'éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

Fuite de produit/ nuage toxique

- Ne touchez pas le produit. En cas de contact : lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air (aérations, cheminées,...), arrêtez ventilation et climatisation si possible.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école et ne tentez pas de rejoindre les membres de votre famille.
- Ne fumez pas.



Après

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.



Trouver un défibrillateur au Perrier

En cas d'arrêt cardiaque, en complément d'un massage, utiliser **un défibrillateur maximise les chances de réussite**. En cas de besoin urgent, vous pourrez en trouver en extérieur au niveau de la **Salle du Marô**, et en intérieur **au cabinet médical, à la Ruche et à la Résidence La Cap'Line**.



Salle du Marô

2 Place des Loisirs
85300 Le Perrier
46.819761505636805,
-1.9954721521372947



Cabinet médical

18 Grande Rue
85300 Le Perrier
46.820540832745635,
-1.9929256226734777



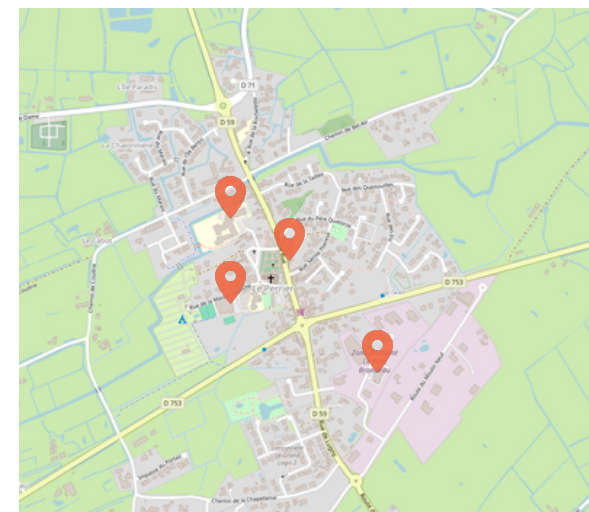
La Ruche

Impasse du Petit Brandeau
85300 Le Perrier
46.81815430320431,
-1.9902710722849135



Résidence La Cap'Line

17bis Place de la Mairie
85300 Le Perrier
46.82180888378492,
-1.9950950276302004



Les numéros utiles et point de rassemblement

15

SAMU

17

POLICE/GENDARMERIE

18

POMPIERS

112

APPEL D'URGENCE EUROPEEN

114

SERVICE AUX
MALENTENDANTS

116 - 117

MEDECINS DE GARDE

32-37

PHARMACIE DE GARDE

02 41 35 33 30

CENTRE ANTI-POISON

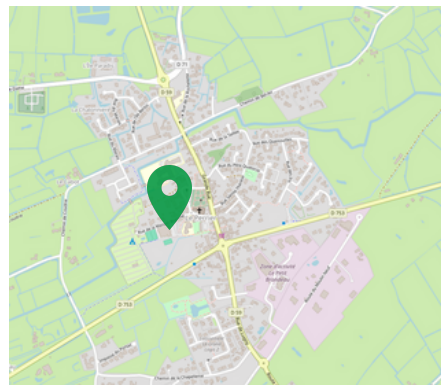


Point de rassemblement

Devant la Salle du Marô

Place des loisirs
85300 Le Perrier

46.81964239707248,
-1.995258639918745



Notes

[illegible]

Récapitulatif des bons gestes

Si inondation



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aération.



Fermez le gaz et l'électricité.



Montez à l'étage ou dans les hauteurs.

Si séisme



Durant la première secousse, mettez-vous à l'abri sous un meuble solide ou dans un coin de mur.



Après la première réplique, éloignez-vous des bâtiments.



Rejoignez le point de rassemblement.

Si feu de forêt



N'allumez pas de feu près de végétation et débroussailliez autour de chez vous .



Eloignez-vous, dos au vent.



Si vous êtes confinés, calfeutrez les ouvertures et préparez-vous à une évacuation par les autorités.

Si risque industriel ou transport de matière dangereuse



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Calfeutrez portes, fenêtres et ventilation.



Ne fumez pas pour ne pas provoquer flammes ou étincelles.

Si tempête



Limiter vos déplacements.



Protégez vos biens



Prenez vos précautions en cas de coupure de courant et débrancher au préalable vos appareils ménagers.

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio et respectez les consignes de sécurité



Limitez vos déplacements



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes

